

GUIDE A L'ENGAGEMENT DES OSC

D'AFRIQUE FRANCOPHONE
AU MECANISME DE L'EXAMEN
PERIODIQUE UNIVERSEL DU
CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
DES NATION UNIES

Alliance Globale des
Communautés pour la Santé
et les Droits AGCS PLUS

 **AGCS PLUS**
RÉSEAU DE COALITION PLUS

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES	4
REMERCIEMENTS	5
DÉFINITIONS DES TERMES	6
CONTEXTE ET OBJECTIF DU GUIDE	7
I. INTRODUCTION À L'EXAMEN PÉRIODIQUE	8
A- Caractéristique du processus	9
B- Rôle des organisations de la société civile	10
II. LES ENJEUX DE L'EPU	11
A- Enjeux sociaux	12
B- Enjeux politiques	13
C- Enjeux juridiques	13
III. PRÉPARATION À L'ENGAGEMENT À L'EPU	15
A- Analyse du contexte national	16
B- Collecte de données et preuves	17
C- Rédaction d'un rapport alternatif	18
D- LA REDACTION DES RECOMMANDATION	20
E- Directives de rédaction et de soumission du rapport à l'EPU	22
IV. STRATÉGIES DE PLAIDOYERS ET DE LOBBYING LORS DE L'ENGAGEMENT AU PROCESSUS EPU	23
A- Interaction et lobbying avec les missions diplomatiques :	24
B- Importance des événements parallèles de plaidoyer et de lobbying	25
C- Partenariats et collaboration avec d'autres acteurs	26
D- Lobbying pour l'adoption de recommandations	27
E- Ayez une fiche de plaidoyer	28
V. SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS	30
A- Suivi de l'exécution des recommandations :	31
B- L'importance du rapport à mis parcours après l'examen	33
C- Plaidoyer après l'EPU	34
VI. GESTION DES RISQUES ET STRATÉGIES DE MITIGATION	35
A- Sécurité et confidentialité	36
VII. BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT À L'EPU	37
CONCLUSION	39

LISTE DES ACRONYMES

Acronyme : Définitions

EPU	: Examen Periodique Universel
ONU	: Organisation des Nation Unies
CDH	: Conseil des Droits de l'Homme
OSC	: Organisation de la Société Civile
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
DUDH	: Declaration Universelle des Droits de l'Homme
MSG	: Minorités sexuelles et de genre
INDH	: Institutions Nationales des Droits Humain
HCDH	: Haut Commissariat des Droits de l'Homme

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce guide pratique sur l'engagement des organisations identitaires de la société civile (OSC) d'Afrique francophone au mécanisme de l'Examen Périodique Universel (EPU) du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies a été rendue possible grâce à l'implication et à la collaboration de plusieurs acteurs engagés dans la promotion et la protection des droits humains.

Nous exprimons notre profonde gratitude à l'Alliance Globale des Communautés pour la Santé et les Droits -AGCS PLUS, initiatrice de cette action essentielle, qui vise à renforcer la participation des OSC, en particulier celles œuvrant pour les droits des Minorités Sexuelles et de Genre (MSG), au processus de l'EPU. Son engagement indéfectible et son soutien ont permis de donner vie à cet outil stratégique, conçu pour outiller et accompagner les organisations dans leurs démarches de plaidoyer.

Nos sincères remerciements vont également aux organisations de minorités sexuelles et de genre en Afrique francophone, notamment celles de la Guinée, du Cameroun et de la République Démocratique du Congo, qui ont partagé leurs expériences et enseignements issus de leurs précédents engagements au processus de l'EPU. Leur contribution a permis d'ancrer ce guide dans des réalités concrètes et de fournir des recommandations pratiques adaptées aux défis du terrain.

Enfin, nous saluons l'ensemble des défenseur(e)s des droits humains d'Afrique francophone qui, malgré les défis, continuent de lutter pour une meilleure reconnaissance des droits des minorités sexuelles et de genre en Afrique francophone. Ce guide leur est dédié et nous espérons qu'il constituera un levier efficace pour renforcer leur plaidoyer et maximiser leur impact au sein du mécanisme de l'EPU.

Merci à toutes et à tous pour votre engagement et votre précieuse contribution.

DÉFINITIONS DES TERMES



ONU

Les Nations Unies sont une organisation internationale composée de 193 États membres. Elle a pour mission de maintenir la paix et la sécurité, de protéger les droits humains, de fournir de l'aide humanitaire et de garantir le développement économique et social dans le monde entier. C'est un réseau de nombreux organes et agences, chacun ayant un rôle et une responsabilité particuliers.



CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies (CDH) est un organe intergouvernemental des Nations Unies chargé de la promotion et de la protection des droits humains dans le monde. Il a été créé en 2006 pour remplacer l'ancienne Commission des droits de l'homme et fait partie du système des Nations Unies.



DROITS HUMAINS

Les droits humains (ou droits de l'homme) sont l'ensemble des droits fondamentaux et inaliénables dont chaque personne doit bénéficier, simplement parce qu'elle est humaine. Ils sont universels, ce qui signifie qu'ils s'appliquent à toutes et tous, sans distinction de race, de sexe, de nationalité, d'origine ethnique, de langue, de religion ou de toute autre condition.



L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL

est un mécanisme qui permet au Conseil des droits de l'homme d'examiner, sur une base périodique, si chacun des 193 États membres des Nations Unies respecte ses obligations et engagements en matière de droits de l'homme.

CONTEXTE ET OBJECTIF DU GUIDE

L'idéal du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU repose sur la promotion et la protection universelle des droits humains à travers le dialogue, la coopération et l'évaluation des États membres. Il vise à garantir l'universalité, l'impartialité, l'objectivité et la non-sélectivité dans le traitement des violations des droits fondamentaux.

C'est dans cette optique que l'un de ses mécanismes de protection des droits de l'homme le plus efficace demeure jusqu'à ce jour l'Examen Périodique Universel (EPU). Il s'agit d'un mécanisme fondamental visant à évaluer la situation des droits humains dans chaque pays membre. Il représente une opportunité unique pour les organisations de la société civile, y compris celles œuvrant pour les droits des personnes issues des minorités sexuelles et de genre, de contribuer au dialogue international sur les droits humains et d'influencer les politiques publiques nationales.

Toutefois, en Afrique francophone, la participation des organisations de la société civile, plus précisément celles défendant les droits des minorités sexuelles et de genre à l'EPU reste encore limitée. Divers obstacles, tels que le manque d'information, les contraintes juridiques, sécuritaires et la marginalisation sociale, rendent leur engagement à ce processus presque inexistant. Ce guide pratique vise à combler cette lacune en fournissant aux organisations des outils et des stratégies concrètes pour s'impliquer efficacement dans le processus de l'EPU. À travers une approche pédagogique et accessible, ce guide découlant en grande partie des expériences empiriques des organisations des minorités sexuelles et de genre ayant déjà participé à l'EPU, détaille les étapes clés de ce processus, les possibilités d'intervention des organisations, ainsi que les bonnes pratiques pour une participation impactante et de plus en plus fréquente. En s'appuyant sur des expériences vécues et des recommandations adaptées aux contextes nationaux, il ambitionne de renforcer la voix des organisations des minorités sexuelles et de genre dans les instances internationales de protection des droits humains.

Nous espérons que ce guide encourage un engagement accru et permettrait mieux faire entendre les préoccupations et les revendications des minorités sexuelles et de genre dans le cadre de l'EPU, contribuant ainsi à une reconnaissance et une protection accrue de leurs droits à l'échelle nationale et internationale.



I.

INTRODUCTION À L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (EPU)

Créé par l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) le 15 mars 2006 sous la résolution 60/251, l'Examen Périodique Universel (EPU) est un mécanisme du Conseil des droits de l'homme (CDH) qui suit et cherche à améliorer le bilan des droits humains de chaque État-membre des Nations Unies. Sa valeur exceptionnelle réside dans les trois composantes de son nom - Examen, Périodique et Universel. Il vise à évaluer périodiquement la situation des droits humains dans chaque État membre de l'ONU.



A- CARACTÉRISTIQUE DU PROCESSUS

EXAMEN / L'Examen Périodique Universel implique un processus unique, constructif et interactif d'examen entre États-pairs, sur les questions relatives aux droits humains. L'État membre sous examen présente d'abord un rapport national sur son bilan en matière de droits humains. L'examen est mené par le Groupe de travail sur l'EPU soit les 193 États membres de l'ONU. Des questions et recommandations peuvent être formulées par chacun des membres du Groupe de travail. Ces discussions aboutissent à un rapport contenant les conclusions de l'EPU. Il détaille les recommandations que l'État examiné devrait mettre en œuvre avant son prochain examen lors de l'EPU.

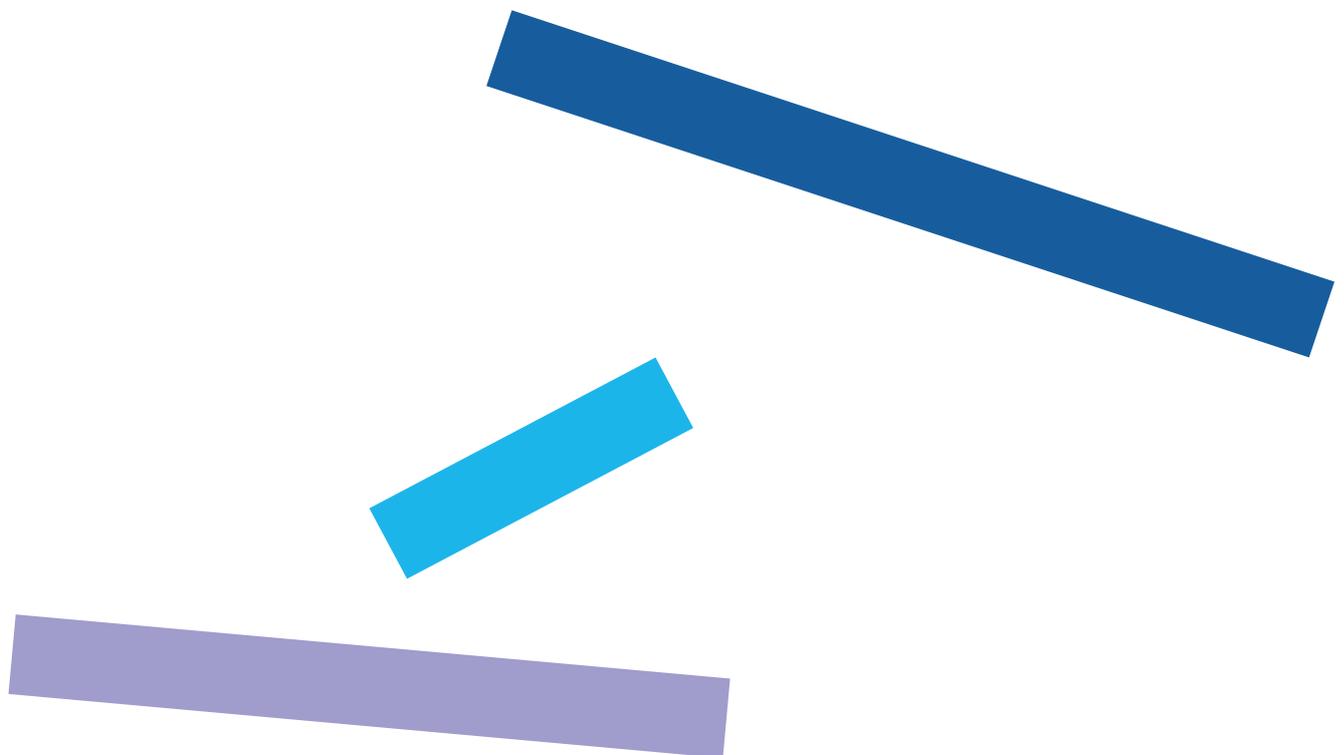
PERIODIQUE / L'EPU est un processus cyclique, assurant un contrôle régulier et systématique des droits humains. Il suit la situation des droits humains dans chaque pays tous les cinq ans. 42 États membres sont examinés chaque année lors des trois sessions du Groupe de travail, tenues à Genève (Suisse) en janvier/ février, mai/ juin et octobre/novembre. Depuis 2016, chaque État membre a fait l'objet de deux examens approfondis, ce qui signifie que l'EPU entre dans son troisième cycle pour la période 2017-2021 (**Cycle 1 : 2008 à 2011 ; Cycle 2 : 2012 à 2016 ; Cycle 3 : 2017 à 2021 ; Cycle 4 : 2022 ; 2027**).

UNIVERSEL / L'EPU est véritablement universel, tant sur le plan géographique que sur le fond. C'est le seul mécanisme qui examine la situation des droits humains des 193 États membres. En outre, il est aussi universel dans son champ d'application car il constitue un espace pour aborder de manière critique l'ensemble des questions relatives aux droits humains, y compris celles relatives à l'orientation sexuelle, à l'identité et à l'expression de genre et aux caractères sexuels (OSIEGCS).

Il s'agit donc d'un processus collaboratif impliquant divers acteurs, notamment les États, les organisations de la société civile (OSC), les institutions nationales des droits humains (INDH) et d'autres parties prenantes.

B- RÔLE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les organisations de la société civile (OSC), y compris les organisations travaillant sur les droits des minorités sexuelles et de genre, jouent un rôle essentiel dans le processus de l'Examen Périodique Universel. Bien qu'elles ne puissent pas directement interroger les États lors des examens, elles ont plusieurs moyens d'influencer le processus en amont, pendant le déroulement de l'examen et en avant. Les organisations de la société civile peuvent fournir des informations cruciales sur la situation des droits humains, notamment en ce qui concerne les minorités sexuelles et de genre, en soumettant des rapports alternatifs (ou « rapports parallèles »). Ces contributions permettent de compléter ou de contredire les rapports officiels des États et d'attirer l'attention sur des problématiques spécifiques souvent négligées.





II.

LES ENJEUX DE L'EPU



A- ENJEUX SOCIAUX

1- Amélioration des conditions de vie :

L'EPU joue un rôle crucial dans l'amélioration des conditions de vie en mettant en lumière les violations des droits fondamentaux à travers le monde. Ce mécanisme de surveillance oblige les États à rendre des comptes sur leurs engagements en matière de droits humains, en exposant publiquement les lacunes et les abus qui persistent.

2- Lutte contre les discriminations :

L'EPU constitue un outil fondamental dans la lutte contre les discriminations, car il met en évidence les inégalités systémiques affectant divers groupes sociaux en raison de leur genre, origine ethnique, religion ou orientation sexuelle. En soumettant chaque État à une évaluation approfondie et régulière, l'EPU expose les violations des droits humains dont sont victimes ces groupes et permet aux acteurs de la société civile de dénoncer des pratiques discriminatoires souvent ignorées ou minimisées par les gouvernements.

3- Mobilisation de la société civile :

L'EPU offre une opportunité unique de mobilisation de la société civile, en permettant aux organisations non gouvernementales (ONG), aux institutions nationales des droits humains et aux citoyens de jouer un rôle actif dans le suivi et la promotion des droits fondamentaux. Dès la phase préparatoire, les ONG peuvent soumettre des rapports alternatifs, mettant en avant des violations souvent passées sous silence par les États, et proposer des recommandations concrètes.

B- ENJEUX POLITIQUES

1- **Crédibilité et image internationale :**

Un bon rapport lors de l'Examen Périodique Universel est un véritable gage de crédibilité internationale, car il témoigne de l'engagement d'un pays à respecter et promouvoir les droits humains. Une évaluation positive renforce la réputation diplomatique de l'État concerné, lui permettant de nouer des partenariats stratégiques, d'attirer des investissements étrangers et de bénéficier d'un soutien accru des institutions internationales. À l'inverse, un rapport négatif révélant des violations graves ou un manque d'actions concrètes peut entraîner des pressions diplomatiques, voire des sanctions économiques ou politiques.

2- **Dialogue et coopération internationale :**

L'Examen Périodique Universel est un espace unique de dialogue et de coopération internationale, où les États échangent sur leurs avancées et défis en matière de droits humains. Ce mécanisme encourage le partage de bonnes pratiques, en permettant aux pays de s'inspirer des politiques efficaces mises en place ailleurs pour améliorer leur propre cadre législatif et institutionnel.

C- ENJEUX JURIDIQUES

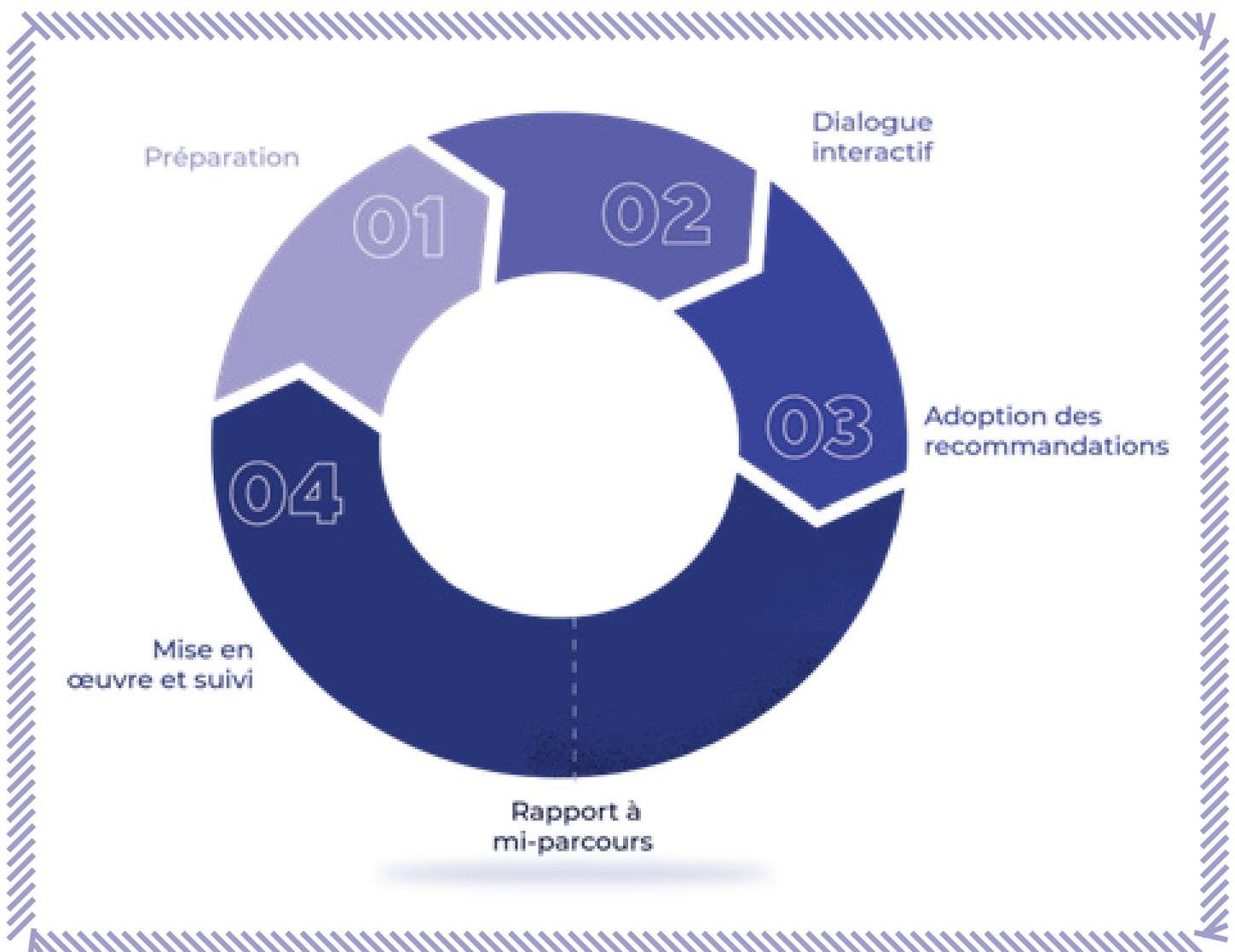
1- **Réformes législatives**

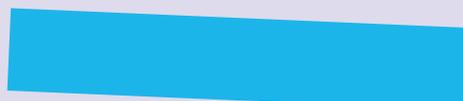
L'Examen Périodique Universel joue un rôle déterminant dans l'impulsion de réformes législatives, en incitant les États à aligner leurs lois nationales sur les normes internationales en matière de droits humains. Grâce aux recommandations formulées lors de l'examen, les gouvernements sont encouragés à modifier ou adopter des législations garantissant une meilleure protection des droits fondamentaux, qu'il s'agisse de la lutte contre les discriminations, de la liberté d'expression ou encore des droits des femmes et des minorités.

2- Renforcement de l'État de droit :

L'Examen Périodique Universel contribue significativement au renforcement de l'État de droit en mettant en lumière les lacunes et dysfonctionnements des systèmes judiciaires nationaux. En identifiant les entraves à la justice, telles que la corruption, l'ingérence politique ou l'inaccessibilité aux recours légaux, l'EPU pousse les États à adopter des réformes garantissant l'indépendance et l'impartialité des institutions judiciaires. Les recommandations issues de l'examen encouragent ainsi la mise en place de mécanismes de protection des juges et magistrats contre les pressions politiques, le renforcement des droits des justiciables, ainsi que l'amélioration de l'accès à la justice pour les populations marginalisées.

Cycle complet de l'EPU





III.

PRÉPARATION À L'ENGAGEMENT À L'EPU

La Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), les instruments des droits de l'homme ratifiés par l'État examiné et toutes les promesses et engagements volontaires pris par ledit État servent de support de base pour l'évaluation lors de l'EPU. Ainsi, les mécanismes régionaux auxquels l'État a souscrit peuvent aussi être utiles. L'EPU est un examen de tous les droits de l'homme. La préparation à l'engagement repose essentiellement sur trois piliers principaux : **l'analyse du contexte national, collecte des données et la rédaction du rapport alternatif.**

A- ANALYSE DU CONTEXTE NATIONAL



Grace à notre engagement à la préparation de l'EPU nous avons pu profondément analyser notre environnement afin de pouvoir produire un rapport reflétant non seulement nos problèmes en termes de droits humains mais aussi de formuler des recommandations couvrant l'ensemble de nos besoins.

Afrique Arc-en-ciel Guinée
/EPU 2024

L'analyse du contexte national est une étape essentielle pour les organisations travaillant sur les droits des minorités sexuelles et de genre, car elle leur permet d'évaluer l'état des droits humains, les lois en vigueur et les défis spécifiques auxquels les minorités sexuelles et de genre sont confrontées. Pour ce faire, il est crucial de recenser et examiner les textes juridiques nationaux et internationaux, notamment les lois, pénalisant ou protégeant les minorités sexuelles et de genre, ainsi que les politiques publiques qui peuvent influencer leur accès aux droits fondamentaux. Une veille médiatique et institutionnelle permet également d'identifier les tendances en matière de discours politiques, de décisions judiciaires et d'incidents de discrimination ou de violence.

Afin de collecter des informations précises et pertinentes, les organisations peuvent utiliser des méthodes variées telles que les enquêtes communautaires, les entretiens avec des victimes ou des activistes en vue de documenter les violences et violations, ainsi que l'analyse des rapports d'ONG et des institutions internationales. L'exploitation des données statistiques et des témoignages contribuent à dresser un état des lieux détaillé, facilitant ainsi l'élaboration de plaidoyers solides auprès des mécanismes de protection des droits humains, notamment l'Examen Périodique Universel (EPU). Une analyse rigoureuse et documentée est donc indispensable pour orienter efficacement les actions de plaidoyer et renforcer la visibilité des violations subies par les minorités sexuelles et de genre sur la scène nationale et internationale.

B- COLLECTE DE DONNÉES ET PREUVES



La meilleure manière de collecter des preuves pour la préparation du rapport EPU est de passer à une documentation systématique des violences et discrimination subies par les membres de la communauté pour afin de pouvoir ressortir une image réelle de l'environnement dans lequel évolue la communauté dans le pays concerné.

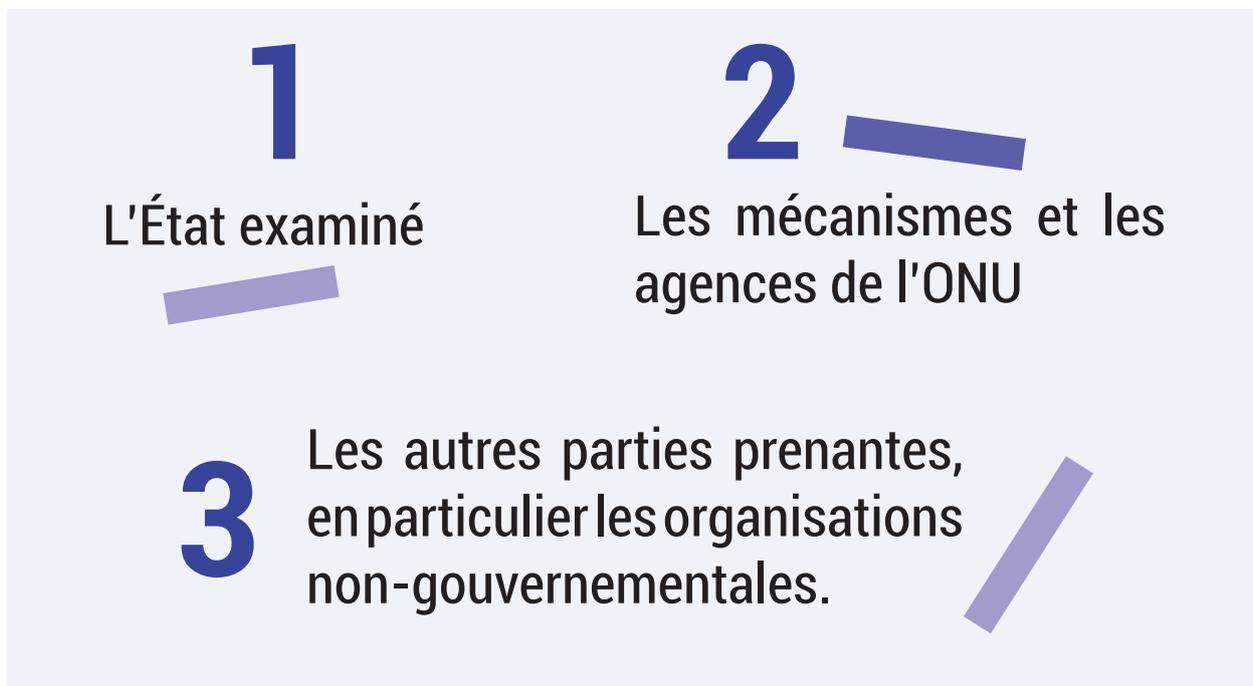
Cœur Arc-en-ciel Congo
/ EPU 2023

La collecte de données et de preuves est d'une grande importance pour documenter les violations des droits des minorités sexuelles et de genre et renforcer la crédibilité des actions de plaidoyer. Pour garantir la fiabilité des informations, il est essentiel d'adopter une méthodologie rigoureuse en veillant à la sécurité des sources et à la confidentialité des victimes. La collecte peut s'appuyer sur plusieurs approches complémentaires : des témoignages directs recueillis à travers des entretiens sécurisés avec les victimes ou les témoins, des études de cas détaillées illustrant des tendances de discrimination, ainsi que des rapports d'observations menés sur le terrain par des organisations de la société civile. L'analyse des données statistiques provenant des institutions nationales, des agences des Nations Unies ou des ONG internationales peut également renforcer la portée des arguments. En parallèle, il est utile d'exploiter les décisions judiciaires, les articles de presse et les publications gouvernementales, tout en vérifiant leur fiabilité.

Pour structurer ces informations, l'utilisation de bases de données sécurisées et de techniques d'archivage permet de préserver l'intégrité des preuves collectées. Une documentation solide et factuelle est indispensable pour sensibiliser les parties prenantes, convaincre les instances internationales et faire pression sur les États afin qu'ils prennent des mesures concrètes contre les discriminations et les violences envers les minorités sexuelles et de genre.

C- RÉDACTION D'UN RAPPORT ALTERNATIF

L'examen est conduit sur la base des informations obtenues de trois principales sources :



Les ONG jouent ainsi un rôle important en assurant que toutes les informations pertinentes sont présentées pour être considérées pendant l'EPU. La rédaction d'un rapport alternatif (ou shadow report) de ce fait, est une démarche très essentielle pour documenter les violations des droits humains subies par les minorités sexuelles et de genre et fournir une analyse indépendante au Conseil des Droits de l'Homme dans le cadre de l'Examen Périodique Universel (EPU). Ce rapport, soumis par des organisations de la société civile, vise à compléter ou contester les informations officielles présentées par l'État en mettant en lumière des réalités souvent omises ou minimisées.

La Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), les instruments des droits de l'homme ratifiés par l'État examiné et toutes les promesses et engagements volontaires pris par ledit État servent de support de base pour l'évaluation lors de l'EPU.

PROCESSUS D'ÉVOLUTION D'UN RAPPORT EPU

- **L'État examiné** est contraint de soumettre un rapport d'un maximum de 20 pages sur la situation nationale des droits de l'homme ;
- **Le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)** fournit un résumé de 10 pages sur les informations contenues dans des documents pertinents ;
- **Enfin, toutes les parties prenantes concernées, en particulier les Organisation de la société civile OSC et les institutions nationales de défense des droits de l'homme (INDDH)**, peuvent fournir des informations sous forme d'un rapport d'un maximum de 5 pages pour les organisations individuelles et de 10 pages pour les coalitions ;
- **Les informations contenues dans ces rapports** seront compilées par le HCDH dans un rapport de 10 pages, lequel sera utilisé par le Conseil pour l'EPU.

Un rapport alternatif bien structuré doit inclure plusieurs sections clés. Il commence par un résumé exécutif, présentant brièvement les principales préoccupations et recommandations. Ensuite, une introduction décrit l'objectif du rapport, les organisations contributrices et la méthodologie employée pour collecter les informations. La section suivante, l'analyse du contexte national, expose le cadre juridique et institutionnel en place, en identifiant les lois et politiques discriminatoires ou inadaptées. Le cœur du rapport est constitué d'une documentation des violations des droits humains, illustrée par des données chiffrées, des témoignages, des cas emblématiques et des références aux obligations internationales de l'État. Enfin, le rapport se conclut par des recommandations précises et actionnables, adressées au gouvernement et aux acteurs internationaux, afin de promouvoir des réformes et un meilleur respect des droits des minorités sexuelles et de genre.

En outre, un rapport bien étayé et argumenté permet d'attirer l'attention des États membres de l'ONU et d'influencer les recommandations qui seront formulées à l'État concerné. Il constitue ainsi un outil puissant de plaidoyer, renforçant la visibilité des enjeux des minorités sexuelles et de genre et incitant les gouvernements à prendre des mesures concrètes pour mettre fin aux discriminations et aux violations des droits fondamentaux.



En matière d'engagement avec l'EPU, une coalition d'organisations est souvent plus visible et a plus d'impact que les demandes individuelles d'une ONG, du fait que les rapports des ONG sont résumés dans un document et que les rapports d'une coalition peuvent avoir 10 pages au lieu de 5 pages.

Afrique Arc-en-ciel Guinée
/EPU 2024

D- LA REDACTION DES RECOMMANDATION

Pour rédiger des recommandations efficaces dans le cadre de l'Examen Périodique Universel, il est essentiel de suivre une approche structurée et stratégique.

Voici quelques conseils pour formuler des recommandations percutantes :

Spécificité et clarté : Les recommandations doivent être précises et dénuées d'ambiguïté. Évitez les formulations vagues et privilégiez des actions concrètes. Par exemple, au lieu de recommander « *Améliorer les droits humains* », optez plutôt pour « *Adopter une loi garantissant la liberté d'expression conformément aux standards internationaux* ».

Mesurabilité : Assurez-vous que les recommandations permettent une évaluation objective de leur mise en œuvre. Par exemple, recommandez « **Former 100 agents de police aux droits humains d'ici la fin de l'année** » plutôt que « **Former la police aux droits humains** ».

Réalismes et pertinence : Les recommandations doivent être réalisables compte tenu du contexte politique, économique et social du pays concerné. Il est important de proposer des mesures adaptées aux réalités locales pour maximiser leur adoption et leur mise en œuvre.

Ancrage juridique : Fondez vos recommandations sur les obligations internationales du pays, telles que les traités ratifiés ou les engagements pris. Cela renforce leur légitimité et leur poids auprès des autorités.

Priorisation : Identifiez les enjeux les plus urgents et concentrez vos recommandations sur ces domaines. Une liste concise et ciblée est souvent plus efficace qu'une multitude de suggestions générales.

Consultation et collaboration : Impliquez diverses parties prenantes, notamment, les membres de la communauté et les experts, dans le processus de rédaction. Cela enrichit les recommandations et assure qu'elles reflètent une diversité de perspectives.

Suivi et évaluation : Proposez des mécanismes de suivi pour chaque recommandation, tels que des rapports périodiques ou des évaluations indépendantes, afin de mesurer les progrès réalisés et identifier les obstacles éventuels.

Langage diplomatique : Utilisez un ton constructif et respectueux pour favoriser l'acceptation des recommandations par l'État concerné. Évitez les formulations accusatrices ou trop critiques.

Documentation et preuves : Appuyez chaque recommandation avec des données fiables et chiffrés, des témoignages ou des rapports crédibles pour illustrer la nécessité des actions proposées. En appliquant ces principes, vos recommandations seront mieux structurées, pertinentes et susceptibles d'entraîner des améliorations concrètes dans le domaine des droits humains.

E- DIRECTIVES DE RÉDACTION ET DE SOUMISSION DU RAPPORT À L'EPU



1. Format du rapport

Le rapport doit être soumis au **format Word**.

2. Longueur du rapport

(Les notes de bas de page ne sont pas comptabilisées dans le nombre de mots) :

- **Soumission individuelle** : 2 851 mots (environ 5 pages).
- **Soumission conjointe** : 5 360 mots (environ 10 pages).

3. Identification du rapport

La première page (page de couverture) doit contenir :

- **Le nom de l'organisation** ou des organisations de la société civile soumettant le rapport.
- **Une brève description** des principales activités de votre organisation.
- **Un résumé concis** du contenu du rapport.

4. Langue du rapport

Le rapport peut être rédigé dans l'une des **six langues officielles de l'ONU**. Toutefois, selon les directives techniques du **Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)**, il est recommandé d'utiliser **l'anglais, le français ou l'espagnol**.

5. Mise en forme

Numérotation obligatoire de tous les **paragraphes** et des **pages**.

Où soumettre votre rapport ?

Votre rapport doit être soumis via le système d'enregistrement en ligne des soumissions EPU :

<https://uprdoc.ohchr.org>

2. Date limite à respecter

Tous les rapports doivent être soumis au plus tard à **15h00 (heure de Genève)** à la date limite indiquée. **Aucune soumission tardive ne sera prise en compte.**

3. Problèmes techniques et assistance

En cas de difficultés techniques lors de la soumission :

- **Contactez le service d'assistance** des soumissions EPU à uprsubmissions@ohchr.org
- **Envoyez également une copie de votre rapport** à upr@ilga.org pour assurer un suivi.

4. Préparation et précautions techniques

Créez votre compte utilisateur sur le système d'enregistrement au moins une semaine avant la date limite afin d'éviter tout problème de dernière minute.

Après la soumission, partagez votre rapport avec ILGA (upr@ilga.org) pour bénéficier d'un accompagnement continu.



IV.

**STRATÉGIES DE
PLAIDOYERS ET
DE LOBBYING
LORS DE
L'ENGAGEMENT
AU PROCESSUS
EPU**

A- INTERACTION ET LOBBYING AVEC LES MISSIONS DIPLOMATIQUES :

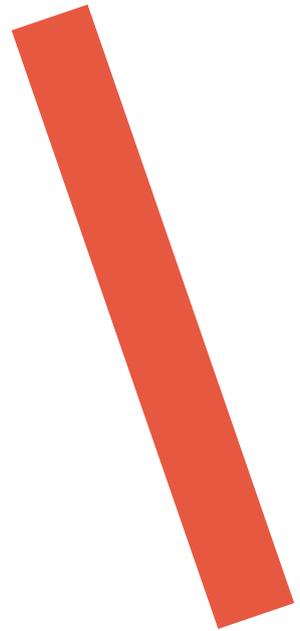


L'Ambassade de France au Cameroun a joué un rôle important lors de notre participation à la 44ème session de l'EPU à Genève ; elle a payé le billet d'avion aller et retour y compris les perdiems devant assurer la subsistance durant la durée de notre séjour. Cela nous a permis de mieux organiser notre plaidoyer sur place.

Trans amical Transgenre Cameroun
/ 44ème session de l'EPU 2023



L'interaction et le lobbying avec les missions diplomatiques sont des stratégies essentielles pour influencer les recommandations de l'Examen Périodique Universel (EPU) en faveur des minorités sexuelles et de genre. Pour établir un dialogue efficace avec les représentants des États membres des Nations Unies, il est crucial d'adopter une approche stratégique et bien préparée. Avant tout, il convient d'identifier les États les plus sensibles aux questions des droits des minorités sexuelles et de genre dans votre pays, notamment ceux qui ont historiquement soutenu ces causes dans les forums internationaux. Une fois ces cibles déterminées, il est recommandé de solliciter des rencontres bilatérales avec les ambassadeurs et diplomates, soit à Genève, soit dans leurs ambassades locales.



B- IMPORTANCE DES ÉVÈNEMENTS PARALLÈLES DE PLAIDOYER ET DE LOBBYING



En marge de la session officielle, nous avons organisé et participé à des événements parallèles, où nous avons pu donner des témoignages directs et échanger avec des diplomates, des experts et d'autres militants venus de différentes régions du monde. Nous avons ainsi pu mettre en avant les recommandations les plus importantes.

Oasi RD Congo/ 47 Sessions EPU Novembre 2024

L'une des stratégies si vous avez pu vous rendre physiquement à Genève lors de l'examen de votre pays, est d'organiser un événement parallèle. Ces événements, souvent organisés en marge des sessions officielles à Genève, offrent une plateforme d'échange et de mobilisation permettant aux organisations de la société civile de présenter des analyses indépendantes, des témoignages de victimes et des recommandations spécifiques. Ils constituent une occasion précieuse pour attirer l'attention des missions diplomatiques, des représentants des Nations Unies et des médias sur des problématiques souvent sous-estimées, comme les discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. De plus, ces événements facilitent la coordination entre les organisations de défense des droits humains, renforçant ainsi la synergie entre les différents acteurs du plaidoyer. En offrant un espace de dialogue et de visibilité, les événements annexes contribuent à amplifier les voix des minorités marginalisées et à influencer les débats internationaux en faveur d'une meilleure protection des droits humains.

Lors de ces échanges, il est essentiel de présenter des informations factuelles et bien documentées, en mettant en avant des témoignages, des statistiques et des cas précis illustrant les violations des droits humains subies par les minorités sexuelles et de genre. Il est également utile de formuler des recommandations claires et réalistes,

qui pourront être intégrées dans les interventions des États lors de l'EPU. En parallèle, la participation à des événements diplomatiques et à des réunions informelles permet de renforcer ces contacts et de maintenir la pression sur les gouvernements. Un lobbying efficace repose sur une approche collaborative et constructive, en mettant en avant les bénéfices des réformes en matière de droits humains et en soulignant l'importance d'un engagement international en faveur de l'égalité et de la dignité pour tous.

C- PARTENARIATS ET COLLABORATION AVEC D'AUTRES ACTEURS



Alternative-CI a établi un partenariat stratégique très fructueux avec le CNDH et des acteurs de la société civile impliqués dans le processus EPU (Comité EPU). L'identification des OSC de la communauté disposée à s'engager dans le processus de l'EPU (disponibilité pour un renforcement de capacités de certains membres, soumission d'informations pour le rapport, participation à une consultation nationale...). Le rapport a été élaboré avec la collaboration de plus de 40 organisations et activistes IndépendantEs.

Alternative Côte d'Ivoire/EPU 58eme session Février 2025.

Les partenariats et collaborations avec d'autres acteurs lors de l'Examen Périodique Universel sont essentiels pour maximiser l'impact du plaidoyer et renforcer la visibilité des enjeux liés aux minorités sexuelles et de genre. Travailler en coalition avec d'autres ONG locales, régionales et internationales, ainsi qu'avec des institutions nationales des droits de l'homme et des réseaux spécialisés, permet de mutualiser les ressources, d'amplifier les messages et d'exercer une pression plus forte sur les États.

Ces collaborations offrent également l'opportunité de partager des informations et des stratégies, garantissant une approche plus cohérente et coordonnée. En unissant leurs forces, les organisations peuvent produire des rapports alternatifs plus solides, organiser des événements parallèles d'envergure et obtenir le soutien de gouvernements influents en vue de l'adoption de recommandations pertinentes. De plus, ces alliances facilitent le suivi des engagements pris par les États après l'EPU, en veillant à leur mise en œuvre effective. Ainsi, la construction de partenariats stratégiques ne se limite pas à un renforcement du plaidoyer, mais contribue également à assurer un changement durable en matière de protection et de promotion des droits humains.



D- LOBBYING POUR L'ADOPTION DE RECOMMANDATIONS

Le lobbying pour l'adoption de recommandations en faveur des droits des minorités sexuelles et de genre lors de l'Examen Périodique Universel (EPU), implique une mobilisation active à plusieurs niveaux. Sur le plan international, il est crucial d'identifier les États alliés qui soutiennent traditionnellement votre cause et de les sensibiliser aux violations documentées dans le pays examiné. Cela passe par des rencontres bilatérales avec les missions diplomatiques, la transmission de rapports détaillés et l'organisation d'événements parallèles pour attirer l'attention des délégations influentes. Il est également essentiel d'adopter une approche pragmatique en proposant des recommandations précises, mesurables et alignées sur les engagements internationaux de l'État concerné, facilitant ainsi leur adoption.

Au niveau national, les organisations de la société civile doivent renforcer leur plaidoyer en collaborant avec des institutions nationales des droits humains, en engageant un dialogue avec les autorités et en utilisant les médias pour mobiliser l'opinion publique. La mise en réseau avec d'autres acteurs engagés dans la protection des droits humains permet également de créer une pression collective sur le gouvernement, l'incitant à accepter et mettre en œuvre les recommandations. Une action de lobbying efficace repose donc sur une préparation rigoureuse, des alliances stratégiques et une communication claire, afin de maximiser les chances d'intégrer les préoccupations des minorités sexuelles et de genre dans le processus de l'EPU et d'assurer un suivi concret après l'adoption des recommandations.



Grâce à nos actions de plaidoyer à Genève, vous avons eu l'opportunité de rencontrer 15 missions permanentes auprès de qui nous avons présenté sans détour et de manière crue la situation des minorités sexuelles et de genre au Cameroun. Cela nous a permis d'obtenir des recommandations spécifiques sur notre cause.

Trans amical Transgenre Cameroun
/ EPU 44ème session Novembre 2023

E- AYEZ UNE FICHE DE PLAIDOYER

Les fiches de plaidoyer, sont des outils essentiels lors de l'Examen Périodique Universel, permettant aux organisations de la société civile de présenter de manière concise et percutante les violations des droits humains et les recommandations à adopter. Ces fiches au plus deux pages, destinées aux diplomates, représentants des Nations Unies et autres parties prenantes, doivent être claires, structurées et factuelles pour maximiser leur impact.

Une bonne fiche de plaidoyer doit inclure quatre éléments clés :



Un résumé du problème

une présentation brève mais précise des violations des droits humains subies par les minorités sexuelles et de genre, appuyée par des données chiffrées et des témoignages;

**2**

Le cadre juridique

une référence aux engagements internationaux et nationaux de l'État concerné, notamment les traités ratifiés et les obligations non respectées;

**3**

Des recommandations concrètes

des propositions de recommandations spécifiques, réalistes et mesurables, formulées de manière à être facilement reprises par les États lors de l'EPU;

**4**

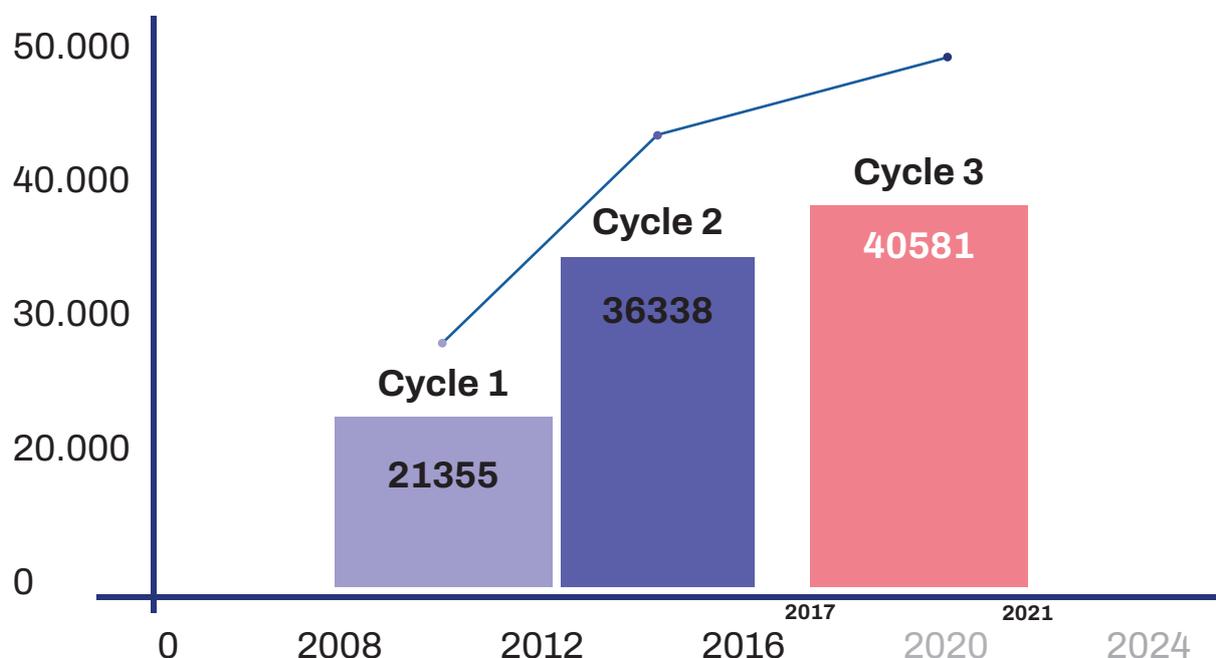
Des informations sur l'organisation

afin de garantir la crédibilité du plaidoyer et de permettre un suivi avec les diplomates et autres acteurs concernés.

Distribuées en amont et pendant les sessions de l'EPU, ces fiches facilitent le travail de lobbying en orientant les États sur les points prioritaires à aborder et en favorisant l'adoption de recommandations adaptées aux réalités des minorités sexuelles et de genre.

V. SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDA- TIONS

Depuis la création de l'Examen Périodique Universelle, sur les **196 états examinés** par cycle il y a eu un total de **98274 recommandations** réparties comme il s'en suit :



Seulement **2%** de ces recommandations¹ concerne les minorités sexuelles et de genre.

¹ Les informations concernant ces statistiques sont disponibles sur le site internet <http://upr-info-database.uwasi.io/fr/library/>

A- SUIVI DE L'EXÉCUTION DES RECOMMANDATIONS :



Dix (10) recommandations en lien direct avec la situation des membres de la communauté ont été formulées et la délégation gouvernementale ne les a pas notées (refusées) immédiatement comme ce fut le cas au cours des trois cycles précédents. La délégation a demandé à revenir au pays pour consultation

Alternative CI 58S EPU

Il faut à ce niveau savoir que : L'État est officiellement responsable de la mise en œuvre des recommandations acceptées lors du rapport final issus de son examen. Cependant, les OSC, les INDH et les autres parties prenantes ont un rôle important à jouer dans le suivi, la promotion et le soutien de la mise en œuvre des recommandations spécifiques. Après avoir reçu les recommandations des autres États parties lors de l'Examen Périodique Universel (EPU), l'État examiné peut accepter ou noter les recommandations reçues.

Un État ne peut pas « refuser » une recommandation. Si un État note une recommandation, cela signifie que l'État estime qu'il ne pourra pas la mettre en œuvre, ou qu'il pourra la mettre en œuvre qu'en partie, avant le prochain examen de l'EPU.

Cette réponse est généralement présentée au Conseil des Droits de l'Homme lors de l'adoption du rapport final de l'EPU. Votre démarche de suivie dépendra donc grandement de la réponse de votre État aux recommandations.

Si votre État a seulement «**pris note**» des recommandations :

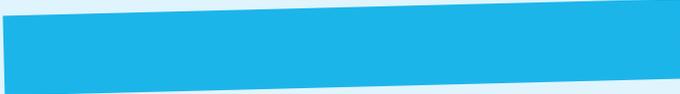
Il est essentiel d'adopter une approche proactive pour maintenir la pression et encourager leur mise en œuvre.

- **Contactez les États ayant émis ces recommandations** : Remerciez-les pour leur engagement et informez-les que votre gouvernement a pris note de leurs suggestions. Encouragez-les à poursuivre leur soutien en soulevant ces questions dans d'autres instances internationales ;
- **Utilisez ces recommandations comme levier de plaidoyer** : Même si elles ne sont pas formellement acceptées, elles restent un outil précieux pour sensibiliser et faire avancer le dialogue avec votre gouvernement et d'autres acteurs des droits humains ;
- **Cherchez des points d'entrée pour leur mise en œuvre** : Identifiez des opportunités concrètes au sein des politiques nationales et des programmes en cours où ces recommandations pourraient être appliquées progressivement ;
- **Continuez le suivi et la mobilisation** : Les recommandations prises en note ne sont pas perdues. Elles peuvent être intégrées dans des stratégies de plaidoyer à long terme et mises en œuvre progressivement grâce à une pression constante de la société civile et des partenaires internationaux.

Si votre État a **accepté/soutenu** toutes les recommandations OSIEGCS

- **Remerciez les États ayant émis ces recommandations** en leur écrivant pour souligner leur engagement en faveur des droits OSIEGCS.
- **Encouragez-les à assurer un suivi** avec votre gouvernement par le biais de mécanismes bilatéraux.
- **Engagez un dialogue avec votre gouvernement** pour l'encourager à d'élaborer rapidement une feuille de route détaillant la mise en œuvre des recommandations acceptées.
- **Coordonnez vos actions avec votre coalition** si vous faites partie d'une organisation de la société civile collaborant avec d'autres acteurs.
- **Intégrez les recommandations de l'EPU dans vos actions de plaidoyer**, en vous assurant qu'elles servent de levier dans votre stratégie globale.

Notez bien que Genève n'est pas le lieu le plus important pour le suivi. Les recommandations doivent être concrétisées au niveau national. Vous pouvez alors solliciter le soutien des mêmes gouvernements ayant formulé les recommandations à Genève au niveau local. En outre, vous pouvez exercer des pressions supplémentaires sur le gouvernement en invitant d'autres mécanismes onusiens ou régionaux à formuler les mêmes recommandations. De plus, des collaborations avec des institutions nationales des droits de l'homme et des organisations internationales comme ILGA ou Amnesty International renforcent la crédibilité du suivi.



B- L'IMPORTANCE DU RAPPORT À MIS PARCOURS APRÈS L'EXAMEN

La publication d'un rapport de suivi, l'organisation de consultations avec les autorités nationales et la participation aux revues intermédiaires des Nations Unies permettent de maintenir la pression sur les gouvernements.

Ce rapport est généralement soumis environ deux ans après l'examen et permet d'évaluer les progrès réalisés, d'identifier les lacunes et de maintenir la pression sur le gouvernement pour qu'il respecte ses engagements en matière de droits humains. Il offre aux organisations de la société civile une occasion précieuse de documenter les avancées concrètes, telles que l'adoption de nouvelles lois ou politiques favorisant les droits des minorités sexuelles et de genre, mais aussi de dénoncer d'éventuels reculs ou l'inaction des autorités. Par exemple, si un État s'était engagé à lutter contre les discriminations envers les minorités sexuelles et de genre, le rapport à mi-parcours permettrait de mesurer l'impact des réformes promises et d'alerter la communauté internationale en cas de stagnation. En publiant ce rapport et en le présentant aux Nations Unies ainsi qu'aux missions diplomatiques, les ONG peuvent relancer le dialogue avec les États, mobiliser des alliés et encourager une mise en œuvre plus efficace des recommandations. Ainsi, le rapport à mi-parcours n'est pas seulement un outil d'évaluation, mais aussi un levier stratégique pour garantir que l'EPU ne reste pas un simple exercice diplomatique, mais qu'il entraîne des changements réels et durables.

C- PLAIDOYER APRÈS L'EPU

Après l'Examen Périodique Universel, les organisations de la société civile peuvent exploiter les recommandations adoptées pour intensifier leur plaidoyer aux niveaux national et régional. En publiant des rapports publics analysant la mise en œuvre des engagements pris par l'État, elles créent une pression accrue sur les autorités pour qu'elles respectent leurs obligations en matière de droits humains. De plus, des campagnes de sensibilisation permettent d'informer l'opinion publique et de mobiliser les citoyens, les médias et les acteurs politiques sur les enjeux soulevés lors de l'EPU. Par ailleurs, les organisations peuvent engager des actions juridiques pour exiger des réformes législatives conformes aux recommandations acceptées ou contester les lois discriminatoires en vigueur. À l'échelle régionale, la collaboration avec des institutions comme la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et d'autres mécanismes de protection permet de renforcer l'impact des revendications. Enfin, en engageant un dialogue continu avec les instances internationales et les partenaires diplomatiques, les organisations assurent un suivi rigoureux et rappellent aux États leur responsabilité de traduire leurs engagements en actions concrètes.



VI.



**GESTION DES
RISQUES ET
STRATÉGIES DE
MITIGATION**

A- SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ



Le premier défi pour moi était sécuritaire : en tant que militante venant d'un pays où l'homophobie est encore fortement ancrée, prendre la parole publiquement sur ces questions impliquait des risques personnels. Même à Genève, j'ai ressenti la pression et la peur de représailles à mon retour.»

Oasis RD Congo/ 47eme session EPU 2024

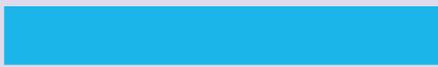
La sécurité est un enjeu essentiel à chaque étape du processus, avant, pendant et après la rédaction de votre rapport. Il est impératif que tous les rapports soient soumis au nom d'une **organisation** et non d'un individu, afin de minimiser les risques personnels. Une fois soumis, un rapport **ne peut pas être retiré** et sera rendu **public**. Il est donc crucial d'évaluer avec soin les informations qu'il contient, en particulier si la société civile est exposée à des représailles dans votre pays.

Pour atténuer ces risques, plusieurs stratégies peuvent être adoptées : vous pouvez **soumettre un rapport conjoint** en coalition avec d'autres organisations ou encore **demander à une organisation tierce** de le soumettre en votre nom, comme votre **région ILGA**. Si vous avez besoin d'informations supplémentaires à ce sujet, vous pouvez contacter le bureau EPU d'ILGA à upr@ilga.org.

En cas de représailles à n'importe quelle étape du processus, il est recommandé de contacter directement le **Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)** à reprisals@ohchr.org. Si vous êtes confronté à des menaces immédiates, vous pouvez solliciter de l'aide via le site **Protect Defenders** : <https://www.protectdefenders.eu/fr/index.html>.



VII.



**BONNES
PRATIQUES
EN MATIÈRE
D'ENGAGEMENT
À L'EPU**

- 
- **Travaillez toujours** en consortium avec les organisations défendant la même cause que vous ;
 - **Écrire votre rapport** et vos recommandations à la lumière des réalités qui vous sont propre;
 - **Se préparer minutieusement** : Le processus de l'EPU est technique et exige une bonne documentation des violations des droits ;
 - **Toujours avec une fiche de plaidoyer** précise et concise de deux pages préparer à l'avance;
 - **Travailler en coalition** : S'allier avec d'autres organisations nationales et internationales renforce l'impact du plaidoyer ;
 - **Anticiper les défis sécuritaires** : Prendre des précautions pour éviter les représailles après la participation ;
 - **S'engager sur le long terme** : L'EPU est une étape, mais le combat pour les droits des MSG se joue aussi sur le terrain, pendant et après la session ;
 - **Organiser et/ou participer à tous les évènements** parallèles pendant les sessions dans le but d'intensifier le plaidoyer ;
 - **Continuer le plaidoyer** après la session;
 - **Penser à un plan de sécurité** couvrant toutes les étapes de l'engagement avec l'EPU ;



CONCLUSION

L'Examen Périodique Universel (EPU) constitue une opportunité unique pour les organisations de la société civile (OSC) d'Afrique francophone de contribuer activement à la promotion et à la protection des droits humains, en particulier ceux des minorités sexuelles et de genre. Ce guide pratique, initié par Coalition Plus Afrique, vise à accompagner les OSC dans leur engagement avec ce mécanisme onusien en leur fournissant des informations essentielles sur les étapes du processus, les stratégies de plaidoyer et les moyens de suivi des recommandations.

Les expériences partagées par les organisations de Guinée Conakry, du Cameroun et de la République Démocratique du Congo illustrent à quel point la participation à l'EPU peut renforcer la visibilité des violations des droits fondamentaux et influencer des changements politiques et législatifs concrets. En dépit des défis et des obstacles rencontrés, ces OSC ont su mobiliser leurs ressources, collaborer avec des partenaires stratégiques et plaider efficacement au niveau national et international pour une meilleure protection des minorités sexuelles et de genre.

Toutefois, il est important de souligner que les informations contenues dans ce guide ne sont pas exhaustives. L'EPU est un processus dynamique qui évolue en fonction des contextes nationaux et internationaux. Ainsi, les organisations souhaitant s'engager doivent compléter leur approche par une veille constante, des formations spécifiques et des partenariats renforcés avec d'autres acteurs engagés dans la défense des droits humains ayant l'expérience empirique de l'engagement à l'EPU.

En s'impliquant dans l'EPU, les OSC d'Afrique francophone ont l'opportunité de faire entendre leurs voix et d'exercer une pression significative sur les États afin d'améliorer la situation des droits humains sur le continent. Ce guide constitue donc une première étape vers une participation plus active et stratégique à ce mécanisme crucial, avec l'espoir que les efforts conjugués des différentes organisations aboutissent à des réformes tangibles et à une société plus inclusive et respectueuse des droits de toutes et de tous dans toute l'Afrique.



**Alliance Globale des Communautés pour la Santé
et les Droits AGCS PLUS**
